



L'inscription sans visite

Dernière opportunité pour éviter l'application de la loi 20

Comme vous le savez, il est dorénavant possible d'inscrire des patients sans avoir à les rencontrer immédiatement.

Cette mesure était depuis longtemps réclamée par nombre de médecins qui trouvaient absurde de voir des patients en bonne santé pour qu'ils soient considérés dans leur clientèle.

La RAMQ nous informait la semaine dernière des modalités pour procéder à l'inscription d'un bloc de patients et la FMOQ en précisait davantage dans son infolettre de la semaine dernière.

La balle est maintenant dans le camp des omnipraticiens. Il nous incombe de signifier au ministre de la Santé notre volonté d'inscrire un plus grand nombre de patients et d'éviter qu'il ne mette à exécution la loi 20 qui nous menace en 2018.

Que feront les médecins de CLSC ?

À la suite de notre récent sondage, quelque 176 médecins qui inscrivent des patients y ont répondu.

De ce nombre, plus de 53 % ont indiqué qu'ils n'inscriront aucun patient avec cette nouvelle règle d'inscription.

Je dois vous l'avouer, votre Exécutif demeure pour le moins perplexe de cette position. Comme je l'ai mentionné précédemment, il s'agit là d'une occasion d'inscrire des patients non vulnérables qui, pour la majorité, ne consulteront leur médecin qu'au besoin. Votre seule obligation est de les inscrire de façon officielle d'ici les 3 prochaines années.

Certes, cette nouvelle mesure demeure volontaire, mais je vous laisse le soin de réfléchir à l'effort individuel et collectif que nous devons faire au cours des prochaines semaines.

Congrès syndical, FMOQ

Les 31 mai et 1er juin 2018

La FMOQ tiendra son congrès d'orientation syndicale à l'hôtel Delta de Québec les 31 mai et 1er juin 2018.

Ce congrès, qui se tient tous les quatre (4) ans, est l'occasion de débattre des priorités à mettre de l'avant dans le cadre de la mission de la FMOQ à savoir, assurer la défense et les intérêts de ses membres tant sur le plan professionnel que du point de vue de la rémunération.

L'AMCLSCQ tient à ce qu'un nombre important de ses membres participent à cet exercice. Ces journées seront éligibles aux allocations de formation. Pour favoriser votre participation l'AMCLSCQ s'engage à payer les frais de déplacement de ses membres, selon le kilométrage effectué, jusqu'à un montant maximum de 350 \$.

Nous vous invitons donc à mettre cette journée à votre agenda dès maintenant. Le programme de ces journées devrait nous être acheminé au début de l'année 2018.

Assemblée générale annuelle

27 octobre 2017

C'est à Québec que se tenait cette année l'assemblée générale annuelle de votre Association. 53 de nos membres y participaient ce qui est en deçà des participations habituelles.

Pour l'occasion, j'y ai présenté mon rapport d'activités et nous avons eu l'occasion d'entendre le président de la FMOQ, le Dr Godin. À la fin de l'assemblée, nous avons procédé à l'élection des membres de l'Exécutif. Ci-après la composition de l'**Exécutif 2017-2018**.

Président :	Dr Sylvain Dion
Vice-président :	Dr Philippe Melanson
Trésorier :	Dr Stéphane Roy
Secrétaire :	Dre Catherine Risi
Les administrateurs :	
Natacha Vincent	Gaëlle Camus
Sophie Chartier	Jean-Denis Bérubé

Félicitations à ceux et celles qui ont vu leur mandat reconduit. Je tiens à souligner l'arrivée d'un nouveau membre élu, le Dr Philippe Melanson qui s'était joint à nous en cours d'année en remplacement de la Dre Thuy Phuong La.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine assemblée générale de l'Association des médecins de CLSC du Québec le 12 octobre 2018, à Montréal.

Résumé plus exhaustif dans le prochain bulletin.